Le 23 juillet 2024 à Lille
Copie certifiée conforme à l'originale.

abiliti

Procès-Verbal
Assemblée générale extraordinaire

du 5 juillet 2024
tenue au siège, 17 rue des Ponts de Comines à Lille

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un décembre à neuf heures trente.
Les associés de la société Abiliti, SARL au capital de 175 000 € divisé en soixante-dix (70) parts :

- 42 parts à la sarl Itaq,
- 28 parts à la SAS 3ème Opus

dont le siège société est à Lille, 59800, 17 rue des Ponts de Comines, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 492 579 180,
se sont réunis au dit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, en main propre.
L'assemblée est présidée par madame Claire Maladry, gérante,
Le président constate que sont présents :

La société 3ème Opus, représentée par Madame Claire Maladry présidente	propriétaire de	28 parts
La société ITAQ, Représentée par Jérôme Labbaye, gérant	propriétaire de	42 parts

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Ordre du jour

- Démission de la gérance de monsieur Thomas Coulon
- Modification statutaire suite aux cessions de parts

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 – Modification statutaire

Modification statutaire suite à la cession :

- De 28 parts de monsieur Thomas Coulon à la société ITAQ.

1.1. ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

1.1.1. Ancienne mention

Il est divisé en soixante-dix parts de deux mille cinq cent euros (2 500 €) chacune, entièrement souscrites, attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports et acquisitions respectifs, de l'augmentation de capital du 30 juin 2008 incorporant un résultat de 29 000 euros, de l'incorporation de 50 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 25 juillet 2016, de l'incorporation de 40 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 28 juin 2019 et de la réduction de capital de 36 000 € pour le porter à 84 000 € le 21 décembre 2020 et augmentation de capital du 21 décembre 2023 par incorporation de 91 000 de réserves pour le porter à 175 000 € à savoir :

- 28 parts à Thomas Coulon numérotées de 1 à 28
- 28 parts à 3ème Opus numérotées de 29 à 56
- 14 parts à ITAQ numérotées de 57 à 70

Total des parts formant le capital social : 70 parts.

1.1.2. Nouvelle mention

Il est divisé en soixante-dix parts de deux mille cinq cent euros (2 500 €) chacune, entièrement souscrites, attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports et acquisitions respectifs, de l'augmentation de capital du 30 juin 2008 incorporant un résultat de 29 000 euros, de l'incorporation de 50 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 25 juillet 2016, de l'incorporation de 40 000 euros prélevés sur le compte de réserves en date du 28 juin 2019 et de la réduction de capital de 36 000 € pour le porter à 84 000 € le 21 décembre 2020 et augmentation de capital du 21 décembre 2023 par incorporation de 91 000 de réserves pour le porter à 175 000 € à savoir :

- 28 parts à 3ème Opus numérotées de 29 à 56
- 42 parts à ITAQ numérotées de 1 à 28 et de 57 à 70

Total des parts formant le capital social : 70 parts.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 – Démission de la gérance

L'assemblée générale prend acte de la démission du poste de gérant de monsieur Thomas Coulon à compter du 23 août 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 - Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

SAS 3ème Opus **Sarl ITAQ**